



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 1er octobre 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Absent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

2024-10-280 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-10-281 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2024-10-282 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Calendrier des séances du conseil municipal - Adoption
- 2.2 Autorisation - Avis d'assujettissements au droit de préemption de certains immeubles dans le périmètre urbain
- 2.3 Autorisation - Gratuité utilisation du CCC pour la campagne de vaccination de la grippe
- 2.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre
- 2.5 Adoption - Politique concernant la violence conjugale

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation d'une demande d'emprunt temporaire institutionnelle pour le financement des travaux d'entretien des étangs aérés
- 5.4 Dépôt - États comparatifs
- 5.5 Dépôts des prévisions budgétaires 2024
- 5.6 Autorisation de virements budgétaires
- 5.7 Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de l'eau, Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch - Portion Saint-Roch-de-Richelieu

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Avis de motion - projet de règlement 461-2024
Règlement de concordance au règlement de zonage

221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1

- 7.2 Adoption du premier projet du règlement 461-2024
Règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis
- 8.2 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU du 17 septembre 2024
- 8.3 Autorisation - Demande de dérogation mineure au 256-276 rue Principale

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Autorisation de signature et renouvellement -
Protocole d'entente relatif à la fourniture de services de prévention

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-283 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

2024-10-284 2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui débuteront à 19 h 30 au 1111, rue du Parc à la salle du conseil aux dates suivantes :

Le 14 janvier, le 4 février, le 11 mars, le 1er avril, le 6 mai, le 4 juin, le 3 juillet, le 19 août, le 4 septembre, le 7 octobre, le 25 novembre et le 16 décembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-285 2.2 AUTORISATION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENTS AU DROIT DE PRÉEMPTION DE CERTAINS IMMEUBLES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 432-2023 portant sur le droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assujettir certains lots;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 733 680 et 3 733 672 ont un intérêt pour la municipalité et que le droit de préemption permet d'atteindre des objectifs bénéfiques pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

Que le Conseil municipal autorise l'inscription au registre foncier du Québec des lots 3 733 680 et 3 733 672 d'avis d'assujettissement pour une période de 10 ans conformément à la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-286 2.3 AUTORISATION - GRATUITÉ UTILISATION DU CCC POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION DE LA GRIPPE

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS Montérégie-Est a demandé d'utiliser le CCC pour la campagne de vaccination grippale automnale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser l'utilisation gratuite du CCC pour cette campagne le 20 novembre 2024 et pour toutes les années subséquentes, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-287 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR SOUTENIR LES MÉNAGES DANS LES SITUATIONS DE SINISTRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-08-224 confirmant l'appui du conseil de la MRC pour le projet « Chaîne d'entraide d'urgence destinée aux ménages en cas de sinistre »;

CONSIDÉRANT QUE le comité associé à la « Chaîne d'entraide d'urgence destinée aux ménages en cas de sinistre » a élaboré un « Protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-08-224 autorisant le directeur général et greffier-trésorier, M. François Chalifour, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente a été transmis, pour signature, à tous les partenaires, soit : la MRC de Pierre-De Saurel, les services et régies d'incendie desservant les municipalités du territoire, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME), La Traversée, centre de crise et de prévention du suicide, l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, la Maison des jeunes de Sorel, le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu, le Groupe d'entraide (GESTE), la Porte du Passant, L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation et le Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce protocole d'entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Larivière :

Le Conseil de Saint-Roch-de-Richelieu autorise le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-288 2.5 ADOPTION - POLITIQUE CONCERNANT LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue d'avoir un programme de prévention en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs ont de nouvelles obligations en vertu de la loi 59;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter la Politique concernant la violence conjugale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2024-10-289 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

2024-10-290 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de septembre totalisant la somme de 335 934.88 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre totalisant la somme de 63 823.51 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-291 5.3 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE INSTITUTIONNELLE POUR LE

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a approuvé le règlement d'emprunt 451-2024 au montant de 509 661 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 509 661 \$ pour le paiement des travaux d'entretien des étangs aérés auprès de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement d'emprunt numéro 451-2024 et aux intérêts payables mensuellement;

D'autoriser le directeur général, Jean-Virgile Tassé-Themens, ou en son absence le directeur général adjoint, Francis Dubreuil, et le maire, Alain Chapdelaine, ou en son absence le maire suppléant, René Courtemanche, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-292 5.4 DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS

Il est procédé au dépôt des états comparatifs de 2023 et 2024.

2024-10-293 5.5 DÉPÔTS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Il est procédé au dépôt du budget prévisionnel pour la fin de l'année 2024.

2024-10-294 5.6 AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle et de suivi budgétaire prévoit le transfert de fonds

entre postes budgétaires afin d'équilibrer ceux-ci en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des transferts budgétaires proposée et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser les virements budgétaires conformément à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-295 5.7 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU, TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH - PORTION SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter la portion de la municipalité du budget 2025 de la Régie de l'eau au montant de 68 335 \$, soit une augmentation de 5 495 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-10-296 7.1 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 461-2024 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 221, AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NA-1

Avis de motion est donné par Monsieur René Courtemanche que le projet de règlement 461-2024 Règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1 sera présenté.

2024-10-297 7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 461-2024 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE

**ZONAGE 221, AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NA-1**

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par
Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le premier projet du règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

**2024-10-298 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR
L'ÉMISSION DES PERMIS**

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de septembre
sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette
période.

**2024-10-299 8.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 17
SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur
Martin Évangéliste :

De déposer et d'adopter le procès-verbal du comité
consultatif d'urbanisme pour le mois de septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-10-300 8.3 AUTORISATION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU 256-276 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du
Comité consultatif d'urbanisme avec la
Ville de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière
et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser un terrain d'une largeur de 15.44 mètres au
lieu de 16.75 mètres conformément aux normes de
lotissement pour le bâtiment du 276, rue Principale. Le
256, rue Principale à un frontage conforme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2024-10-301 9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE ET RENOUELEMENT -
PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA FOURNITURE DE
SERVICES DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler le protocole d'entente relatif à la fourniture de services de prévention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente selon les termes convenus entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2024-10-302 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-10-303 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2024-10-304 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De lever la séance à 20 h 15;

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 5 novembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ